



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL
TENUE LE LUNDI 3 MARS 2014 À 8 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8 h 1 et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

La conseillère Erin Kennedy se joint aux délibérations à 8 h 3.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-03-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 3 mars 2014.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 14-03-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of March 3, 2014.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

Le maire Philippe Roy quitte les délibérations à 8 h 13.

Le maire Philippe Roy se joint de nouveau aux délibérations à 8 h 14.

Le conseiller Joseph Daoura quitte les délibérations à 8 h 27.

Le conseiller Joseph Daoura se joint de nouveau aux délibérations à 8 h 29.

3. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-03-02

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, du procès-verbal de la réunion du 14 février 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 14 février 2014:

Plan N°4 : 164, Normandy pour « Modification de deux ouvertures dans le mur arrière »;

Plan N°7 : 5430, Ferrier pour « Enseigne commerciale appliquée »;

Plan N°8 : 124, Highfield pour « Modifications extérieures : ouvertures et terrasse »;

Plan N°9 : 334, Lazard pour « Remplacement de toiture pour tuiles d'acier (Decra tile); suggestion de bardeaux d'asphalte également »;

Plan N°10 : 458, Berwick pour « Agrandir l'aire du vestibule et ajout d'un nouveau toit en pente sur le garage »;

Plan N°11 : 105, Kenaston pour « Ajout d'une pièce vitrée »;

Plan N°12 : 114, Dresden pour «agrandir l'arrière du restaurant au sous-sol et rez-de-chaussée »;

RESOLUTION N° 14-03-02

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the February 14, 2014 meeting of the Planning Advisory Committee;

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on February 14, 2014:

Plan No.4: 164 Normandy for "Modification of two openings to the rear facade";

Plan No.7: 5430 Ferrier for "Wall mounted commercial sign";

Plan No.8: 124 Highfield for "Exterior modifications: openings and terrace";

Plan No.9: 334 Lazard for " Replacement of the roof with steel tiles (Decra tile); Suggest asphalt shingles as well";

Plan No.10: 458 Berwick for " Extension of the vestibule area and addition of a new gable roof on the garage";

Plan No.11 : 105 Kenaston for "addition of a solarium";

Plan No.12: 114 Dresden for "rear addition to the restaurant of the basement and ground floor";

ET

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de sa réunion tenue le 14 février 2014:

Plan N°3 : 2170, Graham pour « Agrandissement du 2ème étage vers la cour arrière et nouveau vestibule »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les dessins ne représentent pas la modification réelle ou proposée. Les plans sont à corriger. La maison existante est très charmante. Rénovation de l'avant - retravailler la projection et les matériaux : ne devrait pas être en brique, mais une finition en bois plus légère. Ajout à l'arrière – ouverture et intégration à retravailler »;

Plan N°6 : 343, Brookfield pour « Modification au permis émis : mur avant fini en acrylique au lieu de déclin aluminium »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Discussion avec le nouvel architecte: maintient des précédents commentaires ou nouvelle présentation avec l'option 3. Le revêtement peut être vertical ou horizontal, ou finitions en bois »;

Plan N°14 : 2295, Fleming pour « Modification au permis émis – nouveau revêtement d'acrylique sur la cheminée existante (travaux déjà effectués)»; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maintient des commentaires précédents; la cheminée doit être terminée en brique comme la maison ».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

4. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 8 h 49 et 2 citoyennes s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 8 h 54.

AND

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on February 14, 2014:

Plan No.3: 2170 Graham for "Extension to the 2nd floor towards the backyard and new vestibule"; REFUSED for the following reasons: "Drawings do not represent actual or proposed modification. Plans to be corrected. Existing home is very charming. Front renovation – rework projection and materials; should not be in brick but a lighter wood finish. Rear addition – opening and integration to be reworked";

Plan No.6: 343 Brookfield for " Modification to issued permit: acrylic finish for the front wall instead of aluminum siding"; REFUSED for the following reasons: " Discussion with new architect: maintain previous comments or resubmit with option 3. Siding can be vertical or horizontal, or a wood finish";

Plan No.14: 2295 Fleming for "Modification to issued permit – new acrylic finish on the existing chimney (job already completed)"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments; chimney must be finished in brick as per home".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

5. **Levée de la séance**

RÉSOLUTION N° 14-03-03

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 8 h 54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-03-03

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 8:54

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy